

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

M. le Directeur Général
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie

Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : abdelhamidkarem@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie :

janvier 2007

3. Pays:

Tunisie

4. Nom du site Ramsar:

Garaet Sidi Mansour

On appelle ce site parfois « Sebkhet Sidi Mansour », mais, comme on verra plus bas, l'appellation de « Garaet » est préférable.

5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude): 34°14'N, 09°29'E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Centre/Sud continental de la Tunisie ; Gouvernorat de Gafsa, Délégation de Belkhir (ex-Sidi Mansour); à 66 kms au nord-ouest de Gabes (116.323 habitants en 2004), sur la route de Gafsa (84.676 habitants en 2004).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

80 mètres au-dessus de la mer

9. Superficie: (en hectares)

2.426 hectares

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La Garaet Sidi Mansour est un grand bassin de la Tunisie continentale, comparable du point de vue écologique à la Sebkhet Kelbia, mais bien plus au sud et donc plus exposée aux aléas climatiques de la zone pré-désertique. Elle est située juste au sud du site Ramsar de Sebkhet Noual ; si celle-ci appartient à la « Bled et-Talh » (Pays de l'Acacia), Sidi Mansour appartient à la « Bled es-Segui » (Pays de l'Evacuation des Eaux). C'est la zone humide la plus importante de ce « pays » et a toujours figuré sur les inventaires de zones humides d'importance internationale (IUCN, 1965 ; Scott, 1980). Elle capte les eaux des oueds qui émanent du Djebel Orbata et du Djebel Hachichina, les chaînes de montagne situées au nord et au sud ; vu les grandes variations climatiques et surtout les écarts d'une année à l'autre de la pluviométrie, elle peut rester à sec, quelquefois pendant plusieurs années de suite ; pendant ces périodes sèches le lit du lac est cultivée, car il s'agit, au moins en partie, non pas d'une sebkhet mais d'une garaet à eau douce (voir point 17 ci-dessous) et une croûte de sel ne se forme pas sur la surface en période sèche, comme dans les autres sebkhets. La partie orientale de la zone humide est régulièrement cultivée, alors que la partie occidentale est plus salée et ressemble plutôt à une sebkhet. En année humide, le site abrite une avifaune extrêmement riche, aussi bien en hiver que pendant la période de nidification. L'autre grande différence, vis-à-vis de Kelbia ou d'Ichkeul, est que le site a échappé à la construction de barrages sur ses affluents. C'est donc une grande zone humide de plaine d'inondation, restée en état quasi naturel, avec alternance de périodes en eau et périodes sèches.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 6**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

Le site remplit le Critère 1, car il s'agit d'un exemple très particulier d'un type de zone humide de l'Afrique du Nord, en état quasi naturel: d'un côté, le site est typique des zones humides en plaine d'inondation, mais d'un autre, les sols sur une grand partie de sa surface ne sont pas du tout salés comme dans la plupart des sebkhets. La Garaet Sidi Mansour offre un cas très particulier, voire exceptionnel : une partie importante de sa superficie est une garaet classique d'eau douce avec culture de décrue ; la partie occidentale pourtant ressemble à une sebkhet ; on ne connaît pas d'autres lieux en Tunisie qui réunissent en un même lieu les deux types de zone humide typique.

Critère 2

Le site remplit le Critère 2, car, en année humide, il abrite des effectifs importants de trois espèces de canards menacées au niveau mondial : la sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* (espèce vulnérable VU) y niche en quantité et hiverne aussi (50-300 individus) ; l'érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala* (espèce menacée d'extinction EN) niche certainement dans le Bled es-Segui et fort probablement à Sidi Mansour, et y hiverne de toute façon en nombre appréciable (40-80

individus) (Fishpool & Evans, 2001) . Enfin le fuligule nyroca *Aythya nyroca* (CMS App. I) y hiverne certainement et pourrait bien y nicher. Présence également de la gazelle dorcas *Gazella dorcas* (espèce vulnérable VU).

Critère 3

Le site répond aussi au Critère 3 car, les années humides, il fournit un lieu d'hivernage à une large gamme d'oiseaux d'eau migrateurs paléarctiques, comme par exemple les canards de surface (et notamment le canard pilet *Anas acuta*) ou la grue cendré *Grus grus*, et également à des passereaux paléarctiques comme la bergeronnette grise *Motacilla alba* ou le pouillot véloce *Phylloscopus collybita* qui hivernent en grande quantité dans les tamaris. Mais même en période séché le site apporte sa contribution au maintien de la diversité biologique de la région, car il abrite une grande série de plantes et d'oiseaux sédentaires, typiques des zones steppiques en bordure du désert (pour le détail des espèces végétales et aviaires, voir les sections 19 et 20).

Critère 4

En ce qui concerne le Critère 4, le site y répond, car il abrite de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau à des stades critiques de leur cycle de vie, et notamment pendant la saison de nidification et pendant la période d'hivernage. Le principal intérêt du site réside dans la présence, pendant les épisodes humides, d'effectifs importants et variés d'oiseaux d'eau, dans un site au bord du désert. Les conditions humides se rencontrent le plus souvent en hiver et à cette période, le site offre un lieu d'hivernage à de nombreuses espèces de canards (et même d'oies) paléarctiques, ainsi que des effectifs importants de foulque macroule *Fulica atra*, de grue cendrée et de flamant rose (en janvier 1971 il y a eu même une observation absolument extraordinaire de 75.000 individus de cette espèce !).

Si les conditions humides persistent jusqu'en été, de nombreuses espèces y nichent et notamment des effectifs importants de sarcelle marbrée ; une colonie de flamants roses de 4.000 couples s'y est installée en 1991 ; parmi les autres espèces nicheuses figurent l'échasse blanche *Himantopus himantopus*, l'avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, et le goéland railleur *Larus genei*.

Critère 6

Pour le Critère 6, le site abrite régulièrement des effectifs dépassant le seuil de 1% de la population des espèces suivantes : entre 1.000 et 4.000 individus de flamant rose *Phoenicopterus (rubber) roseus* (seuil 1% = 1.000) en hivernage (et parfois des colonies de nicheurs) ; entre 1.000 et 2.000 individus de la grue cendrée *Grus grus* (seuil 1% = 600) en hiver; enfin 1.000 à 3.500 individus d'avocette élégante *Recurvirostra avosetta* (seuil 1% = 730) hivernent (Fishpool & Evans, 2001). (NB : Les résultats nationaux des recensements hivernaux d'oiseaux d'eau, organisés en Tunisie depuis les années 1960 et coordonnés au niveau international par Wetlands International, n'ont été analysés en détail, ni publiés jusqu'à présent ; pour exploiter le critère d'1%, il faut donc se servir des données d'Isenmann *et al* (2005) et des observations non publiées de l'Association des Amis des Oiseaux – AAO – et de M. Smart).

Il est probable que le site remplit également le Critère 5 (présence de plus de 20.000 oiseaux d'eau), mais les données sont insuffisantes pour l'affirmer.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire): Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Biome Méditerranée – Afrique du Nord, mais également pour certaines espèces le biome Sindo-Saharien.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Géologie: sédiments argileux du Quaternaire. Au moins dans la partie orientale, aucune croûte de sel ne se développe en surface en période sèche; dans la partie occidentale, les conditions géomorphologiques sont plus proches de celles d'une sebkhet, avec des sols limono-sableux.

Les origines sont entièrement naturelles. Les apports d'eau varient selon la pluviométrie (moyenne annuelle 150 mm/an); c'est un lac intermittent, peu profond (profondeur maximale de l'ordre de 1.5 mètres) qui dépend des apports des oueds du bassin versant; des périodes humides ont été enregistrées au moins les années suivantes: 1962/63, 1963/1964, les hivers de 1967/68, 1969/70, 1970/71, 1973/74, 1982/83, 1989/90, 1990/91 et 1990/92.

La température annuelle moyenne est de 20°C; les mois de juillet et d'août sont les plus chauds, avec des températures maximales de 51°C; le mois de janvier, avec des températures minimales de 5°C, est le mois le plus froid.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La Garaet Sidi Mansour est une dépression de la plaine de Bled es-Segui, zone qui s'étend depuis le Djebel el Barda à l'ouest sur une distance d'une soixantaine de kilomètres en direction de la mer à l'est; les Garaets Fatnassa et Zougrata occupent d'autres dépressions plus à l'est. C'est une zone steppique ou pré désertique à pluviométrie limitée et surtout très variable d'une année à l'autre; on y pratique pourtant la culture des céréales, et les vergers d'oliviers et d'amandiers sont fréquents. L'élevage, surtout du mouton, est très répandu sur les parcours.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La principale fonction hydrologique est le captage des eaux et des sédiments des oueds, et l'atténuation des crues aux moments des grandes pluies. Une autre fonction est la recharge de la nappe pendant les périodes humides.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

NB: La «sebkha» ou «sebkhet» est une appellation très fréquente en langue arabe des zones humides en Afrique du Nord. Il s'agit normalement d'un bassin, généralement endoréique (c'est-à-dire fermé et sans issue), qui reçoit l'eau de crue ou de ruissellement du bassin versant où il est situé; les eaux sont plus profondes en hiver, mais ont tendance à s'évaporer en été, de sorte que le sol devient très salé, parfois recouverte d'une couche de sel; les sebkhet en zone désertique peuvent rester à sec pendant de longues années. (Quelquefois, généralement dans le cas de lacs de très grandes dimensions, on utilise également le mot arabe «chott» pour désigner des zones humides de

ce type). En général donc il convient de les classer comme type **R** du système Ramsar, ou comme **Ss** dans le cas de zones de taille plus petite ; rares sont les sebkhet permanentes qui pourraient être classées comme **Q** dans le système Ramsar. Parfois on utilise l'appellation « sebkhet » pour des zones côtières qui sont plutôt des lagunes, ayant un contact direct avec la mer ; à ce moment-là, la classification **J** semble opportun. En arabe tunisien, on distingue entre « sebkhet » qui est un bassin salé et incultivable, et « garaet » qui est un bassin à eau douce dont les terres, une fois les eaux baissées, peuvent être cultivées ; une garaet sera normalement à classer comme **P** (ou pour de petites mares **Tp**) selon le système Ramsar.

La Garaet Sidi Mansour offre un cas très particulier, voire exceptionnel : une partie importante de sa superficie est une garaet classique d'eau douce avec culture de décrue ; la partie occidentale pourtant ressemble à une sebkhet.

Zones humides continentales

P : Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (plus de 8 hectares; y compris lacs des plaines d'inondation).

R : Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents.

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Les deux types occupent chacun 50% des lieux.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

La Garaet Sidi Mansour est un lac intermittent de plaine d'inondation en zone steppique présaharienne du Sud tunisien. La partie orientale du lac est à eau douce et en temps de hautes eaux est entourée par une ceinture de tamaris. La partie occidentale est plus salée est entourée d'une végétation halophyte.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Quand elle est en eau, la garaet abrite une végétation immergée importante, base de l'alimentation des oiseaux d'eau, comprenant sans doute entre autres espèces, *Althenia filiformis* et *Zanichellia palustris*. Dans la partie occidentale, plus salée, les bords de l'eau sont entourés d'une végétation halophyte comprenant notamment *Arthrocnemum indicum* et *Salicornia arabica*.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Aux alentours du site, dans des lieux plus arides, on trouve toute la gamme des espèces inféodées aux écosystèmes pré-désertiques, comme le courvite isabelle *Cursorius cursor* ou le ganga unibande ; et sur les 13 espèces du biome Sindo-Saharien observées en Tunisie, six sont notées à Sidi Mansour (le sirli du désert *Alaemon alaudipes* ; le traquet deuil *Oenanthe lugens* ; le traquet à tête blanche *O. leucopyga* ; le cratérope fauve *Turdoïdes fulvus* ; le dromoïque du désert *Scotocerca inquieta* ; et le roselin githagine *Rhodopechys githagineus*).

L'importance du site a été marquée par son classement par BirdLife comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO/IBA), site TN 033 (Fishpool & Evans 2001) ; la citation souligne l'importance du site pour deux espèces clé : la sarcelle marbrée et l'érisma à tête blanche ; elle fait ressortir aussi l'importance du site pour les espèces qui atteignent le seuil de 1% et pour les espèces typiques des biomes Méditerranée/Afrique du Nord (10 sur les 16 espèces observées en Tunisie) et Sindo-Saharien (six espèces sur les 13 observées en Tunisie)

Parmi les mammifères vulnérables, on trouve toujours la gazelle dorcas *Gazella dorcas*.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Etablir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Cultures dans la partie orientale après la décrue. Présence d'eau trop aléatoire pour la pêche.

La partie orientale du site est dominée par le marabout de Sidi Mansour, homme religieux vénéré, qui a prêté son nom au site.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Propriété de l'état. Le site est entièrement situé dans le Domaine Public Hydraulique.

b) dans la région voisine:

Les terres agricoles et de parcours appartiennent à des privés.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

En période humide, la surface est occupée par une mince lame d'eau ; en période d'inondation partielle, les troupeaux broutent la végétation au bord de l'eau ; après la décrue la partie orientale est cultivée et, une fois la récolte prise, les moutons s'installent.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Cultures en sec (céréales), vergers d'oliviers et d'amandiers, mais surtout élevage.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

A part les aléas du climat, il y a peu de facteurs défavorables en dehors du problème, général en milieu steppique, du surpâturage. Braconnage (surtout de la gazelle). Facteur très important, il n'y a pas eu jusqu'à présent, de construction de barrages sur les cours d'eau affluents, ce qui a permis de conserver un site en état naturel ; la variabilité de la pluviométrie les rendrait de toute façon d'une rentabilité douteuse.

b) dans la région voisine:

Problèmes classiques de la zone steppique : surpâturage et exode rural.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Pas de mesures de protection législative particulières, encore que l'appartenance au Domaine Public Hydraulique permette un certain contrôle des activités dans la sebkhet. Le Commissariat régional du développement agricole (CRDA) entreprend différentes mesures pour promouvoir la conservation des eaux et des sols (construction de digues et de retenues d'eau) aux alentours de la sebkhet.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le classement comme site Ramsar est conçu comme un premier pas dans l'élaboration de nouvelles mesures de conservation (établissement d'une protection juridique, élaboration d'un plan de gestion).

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Très peu d'activités pour le moment : site inclus, les années humides, dans les recensements hivernaux d'oiseaux d'eau coordonnés par Wetlands International et exécutés par la DGF en collaboration avec l'Association des Amis des Oiseaux.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Pas de structures d'accueil pour le moment, mais les mesures à proposer sous la section 26 comprendront certainement des actions de sensibilisation.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Très peu.

30. Jurisdiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le mon du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)
Arrondissement des Forêts
Conservateur du site Ramsar de Garaet Sidi Mansour
Gafsa
Gouvernorat de Gafsa
Tunisie
Tél : 00.216.76.221485

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Fishpool L D C & M L Evans (eds) (2001): *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No 11)

Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson (1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de Géographie, University College London. 581 pp. (Voir site 186).

Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.

IUCN (1965): *List of European and North African Wetlands of international importance*. Project MAR. IUCN Publications New Series No. 5, 102 pp.

Scott D A (1980): *A Preliminary Inventory of Wetlands of International Importance for Waterfowl in West Europe and Northwest Africa*. IWRB Special Publication No 2, 127 pp.

Wetlands International (2002): *Waterbird population estimates – Third Edition*. Wetlands International Global Series No. 12, Wageningen, The Netherlands.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org